



Intégration du catalogue des dispositifs médicaux

Focus sur le mapping du livret



De quoi s'agit-il ?

Le mapping du livret des dispositifs médicaux désigne la **mise en correspondance** réalisée entre le fichier produit d'un établissement et le catalogue d'interopérabilité CIOdm.

Cette opération consiste à retrouver, pour chaque DM référencé localement, le code identifiant le même dispositif dans CIOdm. Le mapping du livret des dispositifs médicaux constitue une étape préalable à l'installation de CIOdm.

À quoi ça sert ?

Les logiciels utilisent les **codes CIOdm** retrouvés lors du mapping pour interroger le catalogue d'interopérabilité CIOdm et rapatrier les **attributs** correspondant à chaque DM référencé localement, son code LPP par exemple.

Les codes CIOdm sont mémorisés dans les logiciels afin de permettre la détection puis la **remontée automatique des mises à jour** apportées ultérieurement au contenu du catalogue CIOdm, notamment lors d'un changement de code LPP.

Comment se déroule le processus de mapping ?



1 Export du fichier produit et transmission à PHAST

L'export est réalisé par le service informatique de l'établissement, en lien avec les pharmaciens de la PUI. Si besoin, PHAST dispose de requêtes permettant de générer automatiquement cet export, ou à défaut, communique la liste des champs à extraire. Parfois l'éditeur du logiciel prend en charge la réalisation de l'export.



2 Opération de mapping

PHAST réalise le mapping du fichier produit puis livre le résultat à la PUI de l'établissement. Les délais de livraison sont généralement compris entre 4 et 6 semaines après réception de l'export, selon le nombre de produits à traiter, et en fonction de la qualité et de l'exhaustivité des informations fournies par l'établissement.



3 Contrôle et validation du mapping par la PUI

Il s'agit simplement d'accepter ou de refuser les mises en correspondance proposées par PHAST, à l'aide des informations comparatives fournies dans le livret (références, libellés, etc.). Les lignes nécessitant un contrôle attentif sont identifiées afin d'aider le pharmacien à les distinguer facilement des autres lignes - la majorité - pour lesquelles PHAST n'a relevé aucune ambiguïté.



4 Import dans le logiciel

PHAST transmet le fichier validé au service informatique de l'établissement. Les codes CIOdm appairées peuvent alors être importées dans le logiciel cible en suivant la procédure définie par l'éditeur. L'appairage des fiches de DM créées ultérieurement pourra être réalisé par les utilisateurs à travers l'interface de leur logiciel, ou sera confié aux équipes de PHAST via un abonnement de l'établissement au service DESK.

Contact

ciodm@phast.fr

Pour toute question, l'équipe CIOdm se tient à votre disposition.